

PAR BASTIEN SCORDIA

16 mars 2021, 14:42, mis à jour le 16 mars 2021, 18:19

# Un petit coup de pouce pour les plus bas salaires de la fonction publique

Pour éviter des rémunérations inférieures au Smic dans la fonction publique, le gouvernement Castex vient de décider de l'attribution de points d'indice supplémentaires pour les agents en bas de la grille de la catégorie C. Cela concerne 381 000 agents dans les trois versants. L'augmentation salariale sera de l'ordre d'une dizaine d'euros brut mensuels.



La problématique est la même qu'en 2020. En raison d'une nouvelle revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier dernier et du gel de la valeur du point d'indice, certains agents publics sont actuellement rémunérés en dessous de ce salaire minimal. Il s'agit précisément de ceux du bas de la grille de la catégorie C. Le tout, en dépit des obligations légales.

Cette situation avait poussé plusieurs syndicats à saisir le gouvernement. La CFDT, notamment, lui a adressé un courrier début janvier pour lui demander de rectifier le tir. L'exécutif vient de lui répondre, favorablement, dans un courrier daté du lundi 15 mars. Dans celui-ci, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, annonce ainsi que les agents dont l'indice est inférieur au Smic "bénéficieront d'un ajout de points" dès le 1<sup>er</sup> avril.

## 10 euros brut maximum

Cette mesure, ajoute-t-elle, "concernera 381 000 agents des trois versants qui se verront attribuer 1 à 2 points". La rémunération des plus bas salaires est donc amenée à augmenter d'une dizaine d'euros brut maximum, sachant que la valeur brut mensuelle du point d'indice est de 4,69 euros actuellement.

À la différence de l'année dernière, le gouvernement ne mobilise donc pas le dispositif de l'indemnité dite différentielle, qui permet de compléter le traitement indiciaire des agents concernés pour atteindre le Smic. Une solution jugée "non satisfaisante" par la ministre, qui rejoint les arguments développés par la CFDT.

*"Notre organisation ne peut se satisfaire de la mise en œuvre d'une indemnité différentielle dont la conséquence est une stagnation du pouvoir d'achat des agents pour plusieurs années alors qu'ils sont déjà les plus faiblement rémunérés et les plus exposés aux précarités",*

écrivait ainsi la secrétaire générale de ce syndicat, Mylène Jacquot, dans son courrier adressé le 5 janvier au gouvernement.

## Rendez-vous salarial

L'ajout de points d'indice *"permettra d'assurer à tous les agents publics un traitement brut supérieur au Smic jusqu'à la fin de l'année 2021"*, abonde Amélie de Montchalin dans son propre courrier, en mettant donc en avant une progressivité plus marquée que ne le permettait l'indemnité compensatrice.

La ministre y indique aussi son souhait de *"travailler sur des solutions permettant d'améliorer le pouvoir d'achat des agents les moins bien rémunérés de la fonction publique"*. Et ce dans le cadre du traditionnel rendez-vous salarial, le prochain étant prévu avant la trêve estivale.

À cette occasion, les représentant du personnel ne manqueront pas de réclamer de nouveau une revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Un point gelé depuis le début du quinquennat et il en sera probablement de même l'année prochaine. Dans une récente circulaire relative à la préparation du budget 2022, la direction du budget, à Bercy, demandait en effet aux ministères de retenir l'hypothèse d'une valeur stable du point d'indice pour l'année prochaine. Le gouvernement tente toutefois de temporiser en soulignant que, pour l'heure, aucune décision n'est prise... [\[cliquez ici pour consulter notre article sur le sujet\]](#).